

CARTE DE TRANSPORT

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Texte d'éditorialisation de la 4eme de couv.

Le CCAS propose, en partenariat avec le service des transports urbains STAR'T, une réduction sur les abonnements qui donne droit à un accès illimité aux lignes régulières et funiculaire de la zone A du réseau urbain pour les Thononais ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %.

Qui peut effectuer cette démarche ?

Toute personne résidant à Thonon-les-Bains, ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Selon condition de ressources.

Comment effectuer cette démarche ?

- ◁ En complétant le formulaire carte d'abonnement bus disponible :
 - ◁ A l'accueil du service
 - ◁ Sur simple demande par mail

- ◁ Sur le site de la ville : www.ville-thonon.fr
/ Rubrique aide et solidarité
- ◁ Via votre espace citoyen

www.espace-citoyen.net/thonon-les-bains

Quand effectuer cette démarche ?

- ◁ Toute l'année

Quels sont les documents à fournir ?

- ◁ Le formulaire dûment complété
- ◁ Dernier avis d'imposition
- ◁ Un justificatif de domicile de moins d'un an
- ◁ Notification MDPH

Quels sont les délais ?

- ◁ 30 jours maximum

A quel tarif ?

- ◁ Cette prestation est payante et soumise à un plafond de ressources. Elle est facturée par la Star't.